

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de Total Belgium, dont le siège social se situe rue du Commerce, 93 à 1040 Etterbeek, pour étendre les installations d'une station-service autorisée par la mise en place d'une installation de compression et distribution de CNG sis rue de la Déportation, 50 à 7100 La Louvière.

Personne à contacter : Mme A. MATERNE.

Le dossier peut être consulté auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions à partir du :

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées au |
|--------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Le 04/10/2021 | Le 11/10/2021 | Place Communale, 1 à La Louvière, le 27 octobre 2021 à 10 h | Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be |

Le Collège Communal,

Autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, 2§ alinéa 1er, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Selon le plan de secteur de La Louvière-Soignies, adopté par arrêté de l'exécutif régional wallon du 09 juillet 1987, le bien se situe en zone d'habitat.

Le bien est également compris dans le périmètre couvert par le Guide Communal d'Urbanisme modifié d'application depuis le 06/01/1995, qui le situe en unité artisanale commerciale et PME (Aire 21).

Le bien est également positionné à sein du Schéma de Développement Communal entré en vigueur le 26/02/2005, qui le situe en zone d'habitat.

D'autre part, la demande n'est pas relative à des actes et travaux visés à l'article [D.IV.22](#) du CODT.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté, **sur rendez-vous**, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire du lundi de 8h30 à 16h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions - Cité Administrative - Place Communale, 1 à 7100 LA LOUVIERE - Tél : 064/27.78.11.

En dehors des heures de service, toujours sur rendez-vous un jour en semaine jusqu'à vingt heures ou le samedi matin de 8h30 à 11h30 en téléphonant au moins 24h à l'avance au 064/27.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service communal précité.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie - Département des Permis et des Autorisations - Place du Béguinage, 16 - 7000 Mons - 065/32.82.00.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie - DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie - rue de l'Ecluse, 22 - 6000 CHARLEROI - 071/65.48.80.

La Louvière, le 04 octobre 2021

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT